

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE du 16 avril 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20  
Présents : 11  
Pouvoirs : 0  
Nombre de votants : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0  
Date de la convocation : 11 avril 2024  
Désignation du secrétaire de séance : Marc MATHIS

Le 16 avril deux mille vingt quatre, à seize heures trente, le Comité Syndical GEMAPI, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur André POINTET.

Présents :

➤ Membres titulaires :

CCVA : André POINTET, François DUNAND  
COVA : Didier FAVRE, Christian VIBERT  
CCHT : Jean-Claude FRAISSARD, Mathieu LECLERCQ  
CCVV : René RUFFIER-LANCHE  
ARLYSERE : François RIEU

➤ Membres suppléants :

CCCT : Romain SOLLIER  
CCVA : Aurore BRUNOD, Marc MATHIS

Absents ou excusés :

Mesdames Martine BLANC, Sandra FAVRE  
Messieurs Yannick AMET, Daniel BURLET, Guillaume DESRUJES, Patrick MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Bruno PIDEIL, Sylvain PULCINI, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Gérard VERNAY

DELIBERATION N° CS GEMAPI 2024- 04-39

**Objet : Avis sur l'État des lieux 2025 dans le cadre de la préparation du futur SDAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022,

Vu le courrier du 9 janvier 2024, cosigné du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et du directeur général par intérim

de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sollicitant la contribution de l'APTV pour la mise au point du diagnostic ; l'objectif de cette consultation étant de vérifier, pour chaque masse d'eau, si les niveaux d'impact des pressions identifiées correspondent à notre connaissance locale,

Considérant que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le programme de mesures du bassin Rhône Méditerranée Corse constituent les instruments de planification de la politique de gestion de l'eau et fixent pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales et les actions prioritaires qui en découlent. Le SDAGE actuel se terminera en 2027 et les services de l'Agence de l'eau et de l'Etat travaillent dès à présent à la construction du prochain SDAGE 2028-2033.

Considérant l'intérêt de bien définir les orientations de gestion du grand cycle de l'eau sur la Tarentaise et pérenniser les actions futures des maîtres d'ouvrages,  
Considérant les propositions techniques du service GEMAPI,

La première étape de ce travail consiste à définir l'état des lieux 2025 des masses d'eau (tronçons de cours d'eau / plans d'eau homogènes) qui constituera le socle de définition des futures mesures prioritaires à mettre en oeuvre sur le bassin versant de la Tarentaise, et probablement les priorités de financement futures.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

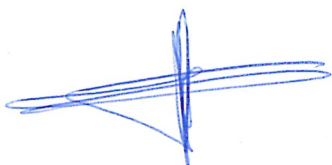
- d'apporter une contribution à l'état des lieux à l'échelle des masses d'eau dans le cadre de la consultation 2025 organisée par les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau via la plateforme numérique mise à disposition, sur la base des éléments décrits dans l'annexe à la présente délibération ;
- d'apporter une contribution sur la méthodologie employée pour une meilleure adaptation de l'évaluation aux enjeux de la Tarentaise sur la base des éléments décrits dans l'annexe à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.*

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 17 avril 2024

Le Secrétaire de séance  
Marc MATHIS



Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE





ASSEMBLEE DU PAYS TARENITAISE VANNOISE

Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau / GEMAPI » du 09 avril 2024

Rapport aux délégués

Annexe

Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
<b>Pressions supprimées par rapport au SDAGE 2022-2027</b>					
FRDR11597	Ruisseau du lac	Tignes	Pollution par les nutriments urbains	1	Des mesures ont été mises en place (amélioration du traitement des eaux usées) et la pression a été traitée L'APTV est en accord avec la proposition de supprimer la pression.
FRDR372	L'Isère du barrage de Tignes à la confluence avec le Versoyen (et ruisseau de Davie et de Sachette)	Tignes Sainte Foy Villaroger Montvalezan Sééz Bourg Saint Maurice	Altération de la continuité	2	Des mesures ont été mises en oeuvre (certains seuils ont été rendus franchissables) permettant de réduire la pression sur cette masse d'eau. L'APTV est en accord avec la proposition de supprimer la pression

Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
FRDR371	Le Versoyen	Bourg Saint Maurice	Altération de la continuité	2	Des mesures ont été mises en œuvre (certains seuils ont été rendus franchissables) permettant de réduire la pression sur cette masse d'eau. L'APTV est en accord avec la proposition de supprimer la pression il n'y a actuellement aucun ouvrage hydroélectrique sur ce torrent. La pression et la mesure ciblée ne sont pas adaptées. L'APTV est en accord avec la proposition de supprimer la pression
FRDR10498	Ruisseau de Montgellaz	Courchevel	Altération du régime hydrologique	1	L'étude sur la qualité de l'eau réalisée par le Département en 2023-2024 ne montre pas de pollution particulière sur ce tronçon. L'APTV ne dispose pas de connaissances suffisantes pour se positionner sur cette pression et ne souhaite pas se prononcer.
FRDR367b	L'Isère du barrage EDF de Centron à la confluence avec le Doron de Bozel	Aime-La-Plagne Saint Marcel Moutiers	Pollution par les substances toxiques	2	L'étude sur la qualité de l'eau réalisée par le Département en 2023-2024 ne montre pas de pollution particulière sur ce tronçon. L'APTV ne dispose pas de connaissances suffisantes pour se positionner sur cette pression et ne souhaite pas se prononcer.
FRDR368b	Le Doron de Bozel (aval de la confluence avec le Doron de Champagny)	Le Planay Bozel Courchevel Montagny Brides-les-bains Les Belleville Salins-les-Thermes	Pollution par les substances toxiques	3	L'étude sur la qualité de l'eau réalisée par le Département en 2023-2024 ne montre pas de pollution particulière sur ce tronçon. L'APTV ne dispose pas de connaissances suffisantes pour se positionner sur cette pression et ne souhaite pas se prononcer.

Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
FRDR11230	Torrent de merciel	Sainte Foy	Altération du régime hydrologique	2 proposition : 3	38% du linéaire est en TCC La mesure à mettre en œuvre durant le SDAGE 2022-2027 concerne une gestion coordonnée des ouvrages : non réalisée à ce jour. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau
FRDR11081	Ruisseau de Bonnegarde	La Plagne Tarentaise Aime-la-Plagne	Altération du régime hydrologique	1 proposition : 3	La mesure à mettre en œuvre dans le SDAGE 2022-2027 concerne la restauration d'une zone humide pour améliorer le fonctionnement hydrologique de la masse d'eau. Mesure actuellement non mise en œuvre. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau.
FRDR368a	Le Doron de Champagny et le Doron de Pralognan de leurs sources jusqu'à leur confluence	Champagny Pralognan Le Planay	Altération du régime hydrologique	2 proposition : 3	Présence de 13 prises d'eau et un linéaire de 44% en tronçon court circuité (TCC). La mesure à mettre en place consiste à réaliser une opération de restauration de cours d'eau. Actuellement non mise en œuvre. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau.

Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
FRDR10194	Torrent des Encombres	Les Belleville	Altération du régime hydrologique	2 proposition : 3	30% du linéaire est en TCC. La mesure à mettre en œuvre concerne la restauration d'une zone humide pour améliorer le fonctionnement hydrologique de la masse d'eau. Mesure actuellement non mise en œuvre. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau.
FRDR11005	Torrent le Morel	Les Avanchers – Valmorel Grand Aigueblanche La Léchère	Altération du régime hydrologique	1 proposition : 3	76% du linéaire est en TCC. La mesure à mettre en œuvre concerne la restauration d'une zone humide pour améliorer le fonctionnement hydrologique Mesure actuellement non mise en œuvre. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau.
FRDR368d	Le Doron de Belleville	Les Belleville	Altération de la continuité	2 proposition : 3	Mesure de restauration de zone humide en cours de réflexion (PAZH porté par la commune) mais actuellement aucune restauration n'a été réalisée. La pression est toujours présente. L'APTV propose de maintenir la pression et la mesure sur cette masse d'eau

Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
<b>Pressions ajoutées par rapport au SDAGE 2022-2027</b>					
FRDR11233	Le Nant cruet	Sainte Foy	Altération du régime hydrologique	3	Présence de 2 prises d'eau et 41% de linéaire en TCC. L'APTV est en accord avec la proposition d'ajout
FRDR11678	Ruisseau la Rosière	Courchevel Bozel	Altération du régime hydrologique	3	Présence de 2 prises d'eau et 24% de linéaire court circuité. L'APTV est en accord avec la proposition d'ajout
FRDR11347	Torrent de Bayet	Rognaix Saint Paul sur Isère	Altération du régime hydrologique	3	Présence de 1 prise d'eau et 37% de linéaire court circuité. L'APTV est en accord avec la proposition d'ajout
FRDR10970	Torrent de Bénétant	Cevins La Bathie	Altération du régime hydrologique	3	Présence de 6 prises d'eau et 96% de linéaire court circuité. L'APTV est en accord avec la proposition d'ajout
FRDR11323	Le Grand Ruisseau (ou Saint Clément)	Tours en Savoie	Altération du régime hydrologique	3	Présence de 5 prises d'eau et 48% de linéaire court circuité. L'APTV est en accord avec la proposition d'ajout
<b>Incohérences</b>					
FRDR354a	Isère du Doron de Bozel à l'Arly	Môitiers Grand Aigueblanche La Léchère Cevins Rognaix Saint Paul sur Isère La Bâthie	Pollution par les substances toxiques	3	Cette pression est déjà présente dans le Programme de Mesures actuel. Ce n'est donc pas un ajout contrairement à ce qui est indiqué dans l'outil de visualisation des évolutions.



Code masse d'eau	Nom	Commune	Pression concernée	Classe d'impact (de (1) faible à (3) fort) SDAGE 2028-2033	Justification
		Esserts Blay Tours en Savoie Albertville			L'APTV est en accord avec le maintien de cette pression pour cette masse d'eau.
FRDR367a	L'Isère de la confluence avec le Versoyen au barrage EDF de Centron	Bourg Saint Maurice Landry La Plagne Tarentaise Aime la Plagne	Pollution par les substances toxiques	1	Il est indiqué qu'il n'y a pas de changement de risque pour cette masse d'eau par rapport au SDAGE 2022-2027 or la classe d'impact est revue à la baisse. Il y a donc suppression du risque. L'étude sur la qualité de l'eau réalisée par le Département en 2023-2024 ne montre pas de pollution particulière sur ce tronçon. L'APTV ne dispose pas de connaissances suffisantes pour se positionner sur cette pression et ne souhaite pas se prononcer.
<b>Propositions d'ajout de la part de l'APTV</b>					
FRDR373	L'Isère en amont du remous du barrage de Tignes	Tignes Val d'Isère	Altération du régime hydrologique	2 proposition : 3	Le linéaire est concerné par 3 prises d'eau et 43% de TCC
FRDR11933	Grand Nant de Naves	La Léchère	Altération du régime hydrologique	2 proposition : 3	Le linéaire est concerné par 1 prise d'eau et 44% de TCC



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE du 16 avril 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20  
Présents : 11  
Pouvoirs : 0  
Nombre de votants : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0  
Date de la convocation : 11 avril 2024  
Désignation du secrétaire de séance : Marc MATHIS

Le 16 avril deux mille vingt quatre, à seize heures trente, le Comité Syndical GEMAPI, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur André POINTET.

Présents :

➤ Membres titulaires :

CCVA : André POINTET, François DUNAND  
COVA : Didier FAVRE, Christian VIBERT  
CCHT : Jean-Claude FRAISSARD, Mathieu LECLERCQ  
CCVV : René RUFFIER-LANCHE  
ARLYSERE : François RIEU

➤ Membres suppléants :

CCCT : Romain SOLLIER  
CCVA : Aurore BRUNOD, Marc MATHIS

Absents ou excusés :

Mesdames Martine BLANC, Sandra FAVRE  
Messieurs Yannick AMET, Daniel BURLET, Guillaume DESRUES, Patrick MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Bruno PIDEIL, Sylvain PULCINI, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Gérard VERNAY

DELIBERATION N° CS GEMAPI 2024- 04-40

**Objet : Choix d'un scénario d'aménagement pour la réduction des risques torrentiels au droit du hameau des Plaines sur la commune de Notre Dame du Pré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022,

Considérant que le Nant Gelé a connu plusieurs crues au cours du siècle dernier dont la plus récente en 2018.

Lors de cet événement, une lave torrentielle est venue obstruer le pont de la route départementale RD88, entraînant des débordements sur la route. Les écoulements ont été contraints de suivre la route sans retour au lit possible, et ce jusqu'au hameau des Plaines situé sur la commune de Notre Dame du Pré.

Considérant la présentation technique de l'étude des scénarios réalisée en comité de pilotage le 26 septembre 2023 ;

Considérant l'avis de la commission géographique GEMAPI de l'unité territoriale "Moutiers - Vallées des Dorons" du 14 février 2024 qui s'est positionnée en faveur du scénario A : "réalisation d'un parcours à moindre dommage" ;

En 2022, la CCCT et le Département de la Savoie ont engagé une étude en co-maîtrise d'ouvrage afin d'analyser le fonctionnement hydraulique du torrent et de préciser des scénarios d'aménagement en vue de réduire le risque d'atteinte du hameau. Le RTM en charge de la réalisation de l'étude, a qualifié ce type d'événement "d'exceptionnel" pouvant correspondre à une occurrence supérieure à la crue centennale.

Quatre scénarios ont été proposés en comité de pilotage le 26 septembre 2023 :

	Action au niveau du pont de la RD88	Action au niveau du pont communal de Montmagny	Risque d'atteinte des enjeux habités
<b>A</b>	Parcours à moindre dommage	Recalibrage amont + parcours à moindre dommage	T >> 100 ans
	25 000 - 30 000 €	5 000 €	
<b>B</b>	Reprise de l'entonnement + Parcours à moindre dommage	Recalibrage amont + parcours à moindre dommage	T >> 100 ans
	60 000 - 70 000 €	5 000 €	
<b>C</b>	Reprise globale du franchissement	-	T = 50 ans voire plus
	150 000 - 300 000 €	-	
<b>D</b>	Reprise globale du franchissement	Recalibrage amont + parcours à moindre dommage	T >> 100 ans
	150 - 300 000 €	5 000 €	

A noter qu'il s'agit de coûts estimatifs qui pourront être affinés dans le cadre de l'AVP.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

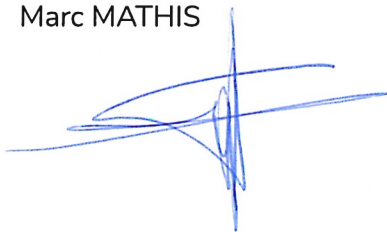
- **de valider le scénario A "réalisation d'un parcours à moindre dommage",** retenu par le comité de pilotage et par la commission GEMAPI de l'unité territoriale "Moutiers - Vallées des Dorons", afin de permettre aux maîtres d'ouvrages concernés sa mise en œuvre.

*Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.*

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 17 avril 2024

Le Secrétaire de séance  
Marc MATHIS



Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE

